



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Tout pour l'Auto S.à.r.l.**, rue de l'Evole 8a,  
2000 Neuchâtel
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: achat, vente et représentation d'accessoires  
et outillage pour automobiles et matériel technique.  
L'inventaire est déposé dix jours dès le 11 juillet 2014. Dans le  
même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des  
droits de la masse, art. 260 LP, au sujet d'une revendication de  
propriété reconnue fondée par l'administration de la faillite  
(art. 47, 49 et 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai  
fixé, la décision de l'Office sera définitive.

Office des faillites  
2053 Cernier

01595959

